



**Réunion du Comité Syndical
du 16 octobre 2023**



Table des matières

PRESENTS	3
PROCES-VERBAL	5
1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 26 juin 2023.....	5
2. Nomination d'un nouveau membre au sein du Conseil d'Administration de la Régie Destination Baie de Somme	5
3. Charte d'engagement des acteurs locaux de la Picardie Maritime	5
4. Avenant n° 1 à la convention de prestations de services avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées	6
5. Renouvellement de la Convention de mise à disposition par le Syndicat Mixte au profit de la SAFER Hauts-de-France	6
6. Marchés Syndicat Mixte - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et avenants.....	6
1. Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 « Marais arrière-littoraux picards »	6
2. Marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement des Bas-Champs et Somme-Authie (sous système Authie-Sud) - Lot n°1 : Système d'endiguement Bas-Champs - Avenant n°7	7
3. Actualisation du diagnostic de vulnérabilité aux inondations du territoire, dans le cadre du PAPI n°2 et de la Stratégie littorale « Bresle-Somme-Authie »	7
7. Budget 2023 - 2ème Décision modificative - Budget Principal	7
8. Modification apportée à la Régie d'avances au profit du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard.....	8
9. Nomenclature M57 - Règlement Budgétaire et Financier	8
10. Financement des 24 épis - Remboursement échéance prêt.....	9
11. Lancement d'une consultation pour financer l'acquisition d'un tracteur et d'une benne.....	9
12. Adhésion à la prestation proposée par le CDG80 relative à l'intervention d'un(e) psychologue du travail	10
13. Aire de stationnement de Saint-Valery-sur-Somme - Convention financière avec la commune.....	10
14. Travaux de remise à niveau du Centre Conchylicole de Le Crotoy - Approbation du plan de financement	10
15. Cayeux-sur-Mer / Le Hourdel - Gestion des Flux et valorisation des paysages - Report de la desserte du parking des Dunes/reconversion de l'actuelle desserte en voie verte - Phase Travaux	11
16. Ault - Revalorisation du Centre Bourg et du Front de Mer - Protocoles d'accord.....	11
1. Protocoles d'accord avec la société EUROVIA.....	11
2. Protocole d'accord tripartite avec les sociétés Eurovia et Eiffage et le Syndicat Mixte	12
17. ZAC Frange Nord de Quend - Financement et vente	12
1. Demandes de financement.....	12
2. Acte de vente avec le Groupe COGEDIM.....	13
18. Plan Vélo Baie de Somme - Acquisitions foncières.....	13
19. Plan Vélo Baie de Somme - Avenants au marché.....	14
20. Plan Vélo Baie de Somme - Demande de financements complémentaires.....	14
1. Suite et fin des acquisitions foncières pour le plan vélo Baie de Somme	14
2. Demande de financement complémentaire pour la zone 3 Fort Mahon Plage / Pont à cailloux.....	14

3. Demande de financement complémentaire pour la section située sur les communes de Boismont et Saint-Valery-sur Somme	14
21. Mise en œuvre de la stratégie Bresle Somme Authie - Convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations	15
22. Demandes de financement – Stratégie Littorale BSA - Compléments d'études et nouvelle action pour les aménagements du front de mer du Crotoy	15
23. PAPI –Action 3-2 - Mise en œuvre d'un Système de Prévision et d'Alerte contre la Submersion et l'Erosion (SPASE) - Approbation du principe de plan de financement avec le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale.....	16
24. Remboursement de frais de personnel par le Budget Annexe « Gestion des Propriétés du Conservatoire ».....	17
25. Service Environnement, pôle Grand Site de France - Renouvellement du label Grand Site de France - Convention cadre de gouvernance et acte d'engagement des communes.....	17
26. Service Environnement, pôle Gestion des milieux naturels - Programme ADAPTO+	18
27. Service Environnement, pôle Gestion des Milieux Naturels - Renforcement des moyens de sensibilisation.....	18
28. Service Environnement, pôle Gestion des Milieux Naturels - Convention avec l'OFB pour la gestion de la RCFS du Hâble d'Ault.....	19
29. Service Environnement, pôle Animation Biodiversité - Poursuite du programme de maintien de l'agriculture en zones humides	19
30. Marchés passés sans formalités préalables du 1er janvier au 27 septembre 2023.....	19
QUESTIONS DIVERSES.....	20

PRESENTS

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 20 septembre 2023 s'est réuni le lundi 16 octobre 2023 à 8 Heures 30 à Garopôle à Abbeville sous la Présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Syndicat Mixte.

Membres : 36

Présents : 29

Nombre de Votants : 28

Nombre de Voix : 51

Assistaient à cette réunion

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Brigitte LHOMME
- Madame France FONGUEUSE
- Monsieur Angelo TONOLLI
- Madame Julie VAST

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET (Fort-Mahon Plage)
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN (Ponthoile)
- Monsieur Philippe EVRARD (Le Crotoy)
- Monsieur Guy TAECK (Favières)
- Monsieur Daniel LENNE (Boismont)
- Monsieur Martial BALSAMO (Noyelles-sur-Mer)
- Monsieur Bernard DUCROCQ (Pendé)
- Monsieur Jean GORRIEZ (Saigneville)
- Madame Dominique MALLET (Woignarue)
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE (Cayeux-sur-Mer)
- Monsieur Jean-Marie MACHAT (Estreboeuf)
- Monsieur Dominique COCQUET (Saint-Quentin-en-Tourmont)
- Monsieur Laurent CHOLET (Ault)
- Monsieur Marc VOLANT (Quend)

Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Eric KRAEMER, Vice-président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Marcel LE MOIGNE, Vice-président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Pascal DEMARTHE, Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE, Conseiller Communautaire de la Baie de Somme

Membres suppléants :

Représentants du Département de la Somme

- Madame Guislaine SIRE, Conseillère Départementale de Gamaches

Représentants des Communes

- Monsieur Thierry LECLERCQ (Pendé)

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Madame Monique EVRARD
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Madame Zhora DARRAS

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Yves BLONDIN (Lanchères)
- Monsieur Raynald BOULENGER (Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly)
- Monsieur Daniel CHAREYRON (Saint-Valery-sur-Somme)
- Monsieur Vincent ROUSSELIN (Mers-les-Bains)

Représentants des EPCI

- Monsieur Eddie FACQUE, Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur François GOUDEAU
- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur Nicolas MINEL, Direction de l'Attractivité et du développement des territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Madame Valérie MONFLIER
- Monsieur Thierry BALESSENT

Sont également excusés

- Monsieur Corinne VASSALI, Directrice Adjointe de l'Attractivité et du Développement des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Régis EOCHE, SGC Baie de Somme

PROCES-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 26 juin 2023

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 26 juin 2023.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

2. Nomination d'un nouveau membre au sein du Conseil d'Administration de la Régie Destination Baie de Somme

Le Président a informé les membres que Nathalie Temmerman, membre du Conseil d'Administration de la Régie Destination Baie de Somme, l'a informé de son souhait de ne plus siéger au sein de cette instance.

Le Président a donc proposé la candidature de Monsieur Angelo TONOLLI pour la remplacer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de nommer Monsieur Angelo TONOLLI membre du Conseil d'Administration de la régie Destination Baie de Somme en remplacement de Madame Nathalie TEMMERMANN.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

3. Charte d'engagement des acteurs locaux de la Picardie Maritime

Le Président a rappelé à l'assemblée que le tourisme est une compétence partagée entre plusieurs échelons de collectivité dont les communes et leurs groupements.

Encouragé par la Région et le Département, un schéma stratégique de développement durable du tourisme a été déployé, depuis 2014, par l'ensemble des acteurs touristiques.

Il a été complété en 2018 par Baie de Somme Attractivité, groupe piloté par Somme Tourisme et Baie de Somme 3 Vallées.

Cette collaboration permet le co-financement d'actions communes de communication et de promotion.

Les acteurs touristiques souhaitent maintenant une organisation touristique plus claire et cohérente au travers d'une charte d'engagement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver cette charte et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

Monsieur KRAEMER dit qu'il est nécessaire de travailler ensemble sur cette charte et qu'il est d'accord sur la phase 1 de l'étude mais pas sur les phases 2 et 3. Monsieur HERTAULT demande que chaque entité soit respectée. Monsieur DEMARTHE indique qu'il est recherché une mutualisation des acteurs de promotion touristique.

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte s'inscrit dans cette charte et qu'il est nécessaire de faire avancer les choses. Il faut travailler collectivement. Il ajoute que cela fait partie de la Charte PNR.

4. Avenant n° 1 à la convention de prestations de services avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées

Le Président a informé les membres que l'avenant porte sur la mise en œuvre de nouvelles missions pour le Syndicat Mixte telles que l'entretien courant, le suivi des espèces, le maintien de l'élevage et valorisation des prairies de la Plaine Maritime Picarde, l'amélioration de la signalétique totems, le renouvellement du label Grand Site.

Il a également rappelé qu'en contrepartie des différentes prestations de service assurées par notre Syndicat Mixte, le Syndicat Mixte Baie de Somme – Trois Vallées nous verse une contribution annuelle de 150 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°1 à la convention initiale et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

5. Renouvellement de la Convention de mise à disposition par le Syndicat Mixte au profit de la SAFER Hauts-de-France

Le Président a rappelé à l'assemblée que le Syndicat Mixte a signé, il y a six ans, une convention avec la SAFER dans le cadre de la mise en place de réserves foncières.

Cependant, cette dernière est venue à expiration.

Ces terrains ont pour objectif de permettre au Syndicat Mixte de faire des échanges de propriétés avec des agriculteurs et ce dans le cadre de ses projets d'aménagement.

Cette convention n'est pas soumise au statut du fermage.

La durée de la mise à disposition est de 6 années avec la possibilité d'une reprise annuelle. La redevance est de 285,08 € par an.

De plus, l'occupant rembourse 67,05 € par an correspondant à la taxe foncière non bâtie.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition par le Syndicat Mixte au profit de la SAFER Hauts-de-France, et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

6. Marchés Syndicat Mixte - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés et avenants

1. Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 « Marais arrière-littoraux picards »

Une consultation a été lancée pour la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 « Marais arrière-littoraux picards ». Le marché est estimé à 200 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché concernant la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 « Marais arrière-littoraux picards », ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

2. Marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement des Bas-Champs et Somme-Authie (sous système Authie-Sud) - Lot n°1 : Système d'endiguement Bas-Champs - Avenant n°7

Le Président a rappelé aux membres qu'un marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie a été conclu avec le Cabinet Artélia.

Il a également rappelé que les avenants 1 et 2 ont porté sur des prolongations de délais et n'ont eu aucune incidence financière.

Suite aux difficultés rencontrées pour l'établissement du dossier réglementaire de la tranche 1 du système d'endiguement Bas-Champs, il est désormais nécessaire d'élaborer un dossier d'autorisation administrative.

Un avenant n° 7, complémentaire est donc nécessaire pour que le Cabinet Artélia réalise ces prestations. Il représente une plus-value de 82 200,00 € HT.

Le marché est donc porté à la somme de 1 246 648 € HT soit 1 517 577 € TTC soit une augmentation de 34,33 % par rapport au marché initial.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 octobre et a émis un avis favorable quant à la passation de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver cet avenant n°7 et a autorisé le Président à le signer.

3. Actualisation du diagnostic de vulnérabilité aux inondations du territoire, dans le cadre du PAPI n°2 et de la Stratégie littorale « Bresle-Somme-Authie »

Le Président a rappelé qu'une consultation a été lancée pour l'actualisation du diagnostic de vulnérabilité aux inondations du territoire, dans le cadre du PAPI n°2 et de la Stratégie littorale « Bresle-Somme-Authie ».

Le marché est estimé à 100 000 € HT. Le marché n'est pas alloti.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché concernant l'actualisation du diagnostic de vulnérabilité aux inondations du territoire, dans le cadre du PAPI n°2 et de la Stratégie littorale « Bresle-Somme-Authie », ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

7. Budget 2023 - 2ème Décision modificative - Budget Principal

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Président a informé les membres que des inscriptions nouvelles proposées concernent à la fois la section d'investissement et de fonctionnement. Elles portent principalement sur :

- La création d'une aire naturelle de stationnement sur la commune de St Valery-sur-Somme pour un montant de 1 989 452 € ;
- Des travaux de réfection de palplanches au niveau de la digue des 104 épis à Cayeux-sur-Mer pour un montant de 500 000 €.

Également, la refonte de la maquette financière du PAPI I présentée en COFI en Juin 2023 permet d'acter dès l'année 2023 de nouveaux besoins prioritaires :

- Complément d'études pour le système d'endiguement de la Bresle pour un de 201 497 € ;
- Front de Mer du Crotoy : Confortement structurel du perré ouest sur tout le linéaire Jules Noiret et prolongement sur le secteur non protégé - études de conception PRO + ACT pour un montant de 29 888 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Président a informé les membres que suite à des pertes sur créances irrécouvrables, la Trésorerie a demandé au Syndicat Mixte de constater la perte de notre créance sur un tiers à hauteur de 5 316 €.

Par ailleurs, afin de donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat du Syndicat Mixte, et constatant un risque sur certaines créances, le Syndicat Mixte doit constater une provision pour dépréciation des comptes de tiers pour un montant de 21 673 €.

Budget annexe des Propriétés du Conservatoire du Littoral

En ce qui concerne le Budget Annexe des Propriétés du Conservatoire du Littoral, certaines opérations d'équipement individualisées du Budget Annexe doivent faire l'objet d'ajustements afin de répondre à des besoins plus urgents que d'autres.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus, permettant au Président d'engager ces dépenses et de les payer.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

8. Modification apportée à la Régie d'avances au profit du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

Le Président a proposé aux membres de modifier la régie d'avances du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard selon les principes exposés dans le rapport qui a été transmis à l'assemblée.

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'accepter la modification de cette régie d'avances et a autorisé le Président à signer tous les arrêtés et documents nécessaires à sa modification et à son fonctionnement.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

9. Nomenclature M57 - Règlement Budgétaire et Financier

Le Président a informé les membres qu'un Règlement Budgétaire et Financier était obligatoire. Ce dernier doit préciser en l'adaptant au contexte de la collectivité et à son logiciel de gestion financière :

- les principes généraux portant sur le budget et l'exécution budgétaire ;
- les modalités de gestion des dépenses et recettes ;
- les opérations spécifiques dont la clôture d'exercice et la gestion patrimoniale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la M57, il est nécessaire que le Comité Syndical vote une délibération afin de mettre à jour les modalités d'amortissement des immobilisations des budgets disposant d'un inventaire comptable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la mise en place d'un Règlement Budgétaire et Financier et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

10. Financement des 24 épis - Remboursement échéance prêt

Comme chaque année, et Conformément à l'article 7 de la convention financière, Président a proposé d'appeler le montant correspondant au remboursement du capital et au remboursement des intérêts aux communes comme exposé dans le rapport.

Il a également proposé d'appeler le remboursement :

- des communes de Brutelles, Pendé, Lanchères et Cayeux-sur-Mer à la Communauté d'Agglomération Baie de Somme pour un montant de 107 037,22 € ;
- de la commune de Woignarue à la Communauté de Communes des Villes-Sœurs, pour un montant de 23 144,32 € ;

La contribution de l'ASA des Bas-Champs lui sera adressée directement pour un montant de 32 545,40 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la répartition des montants correspondant au capital, à l'indemnité de remboursement anticipé et aux intérêts et a autorisé le Président à émettre les titres de recettes correspondant en recettes d'investissement au chapitre « 13 » pour la part du remboursement du capital de l'emprunt et en recettes de fonctionnement au chapitre « 74 » pour la part du remboursement des intérêts et de l'indemnité de remboursement anticipé.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

11. Lancement d'une consultation pour financer l'acquisition d'un tracteur et d'une benne

Le Président a informé les membres que le Syndicat Mixte envisage d'acquérir un tracteur et une benne destinés à l'entretien de la digue des 104 Epis à Cayeux-sur-Mer.

L'analyse des offres a permis au Syndicat Mixte de sélectionner les matériels répondant aux spécifications techniques du CCTP.

- la société AGRISANTERRE est retenue pour l'achat du tracteur (lot 1)
- la société AMBS pour celui de la benne (lot 2).

Ces deux sociétés ont proposé une solution de financement en crédit-bail sur 5 ans.

C'est la raison pour laquelle le Président a demandé aux membres de l'autoriser à lancer, dès à présent, les consultations en vue de la souscription d'un emprunt bancaire d'un montant de 172 642 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le lancement de cette consultation.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

12. Adhésion à la prestation proposée par le CDG80 relative à l'intervention d'un(e) psychologue du travail

Le Président a informé les membres sur le souhait du Syndicat Mixte d'adhérer au service mis en place par le Centre de Gestion 80 qui consiste à faire intervenir un(e) psychologue du travail.

Le coût de la mission est fixé à 90 €/heure.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les modalités d'intervention d'un(e) psychologue du travail et a autorisé le Président à signer la convention cadre de prestations.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

13. Aire de stationnement de Saint-Valery-sur-Somme - Convention financière avec la commune

Le Président a rappelé à l'assemblée que le Syndicat Mixte et la commune de Saint-Valery-sur-Somme portent ensemble un projet de création d'une aire naturelle de stationnement en entrée de ville de Saint-Valery-sur-Somme permettant de limiter les flux automobiles.

Le Syndicat Mixte en assure la maîtrise d'ouvrage, la Commune son financement.

La présente convention financière a pour objet d'acter les conditions de financement. Le coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 1 657 877 €HT. Sa durée sera de trois ans.

La commune de Saint-Valery-sur-Somme s'engage à financer à hauteur de 100 % le montant total des dépenses.

De plus, le Syndicat Mixte sollicite les subventions pour les travaux relatifs aux pistes cyclables (101 200 €HT).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention financière avec la commune de Saint-Valery-sur-Somme et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

14. Travaux de remise à niveau du Centre Conchylicole de Le Crotoy - Approbation du plan de financement

Une consultation a été lancée fin 2022 pour les travaux permettant de résoudre les actuelles nuisances olfactives du Centre Conchylicole. Celle-ci a été déclarée infructueuse.

Le projet a donc été optimisé en échange et partage avec le GIE.

Un appel d'offres a donc été relancé en mai 2023, permettant d'actualiser le coût des travaux.

Le permis de construire modificatif vient d'être accordé.

Le plan de financement est le suivant :

Travaux de Remise à niveau du Centre Conchylicole du Crotoy	800 000,00 € HT
---	------------------------

Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (DI CD80)	200 000,00 €	25,00%
Région FEAMP	200 000,00 €	25,00%
Etat Plan de relance	240 000,00 €	30,00%
GIE Mytiliculteurs	160 000,00 €	20,00%

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de modifier et d'approuver le plan de financement des travaux de remise à niveau du Centre Conchylicole, autorise le Président à solliciter la Région Hauts-de-France pour le FEAMP et le GIE, ainsi qu'à signer les conventions financières.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

Le Président a rappelé l'importance de ces travaux.

15. Cayeux-sur-Mer / Le Hourdel - Gestion des Flux et valorisation des paysages - Report de la desserte du parking des Dunes/reconversion de l'actuelle desserte en voie verte - Phase Travaux

Le Président a informé les membres que l'entreprise STPA, titulaire du lot n°1 (VRD), a fait parvenir au Syndicat Mixte son Décompte Général et Définitif en avril 2023. Ce dernier intègre une actualisation du prix d'un montant de **5 613,39 € HT**.

Cette actualisation du prix engendre une augmentation du coût global de la phase travaux, de **228 039,84 € HT à 233 653,23 € HT**, soit un déficit budgétaire de **4 653, 23 € HT**, soit + 2 %.

En vue d'équilibrer le budget de l'opération, et de régulariser la dernière situation de l'entreprise STPA, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de solliciter la commune de Cayeux-sur-Mer pour le financement du coût supplémentaire engendré, en l'occurrence 4 653,23 € HT, soit 5 583,88 € TTC.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

16. Ault - Revalorisation du Centre Bourg et du Front de Mer - Protocoles d'accord

1. Protocoles d'accord avec la société EUROVIA

Le Président a informé les membres que l'entreprise a fait part au Syndicat Mixte d'un surcoût ainsi que des plus-values substantielles sur la fourniture des pavés et grès liés à l'exploitation durant la période du COVID.

Elle a également réitéré sa demande de prise en charge financière des surcoûts de fourniture de pavés due à un contexte imprévisible engendré par la crise « Covid » et cumulé au contexte tout aussi imprévisible de guerre en Ukraine. Elle a transmis au Syndicat Mixte l'ensemble des surcoûts engendrés par les commandes de pavés en grès.

En l'état, pour éviter tout contentieux futur, et en application de la circulaire du Premier Ministre en date du 30 mars 2022, il a été convenu de fixer l'indemnisation pour un montant de 85 000 € HT correspondant aux surcoûts et plus-values substantielles relatifs à la fourniture de pavés et grès.

La présente indemnisation s'entend à titre global, définitif et forfaitaire, tous préjudices et frais confondus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver ce protocole transactionnel avec la société EUROVIA et a autorisé le Président à le signer.

2. Protocole d'accord tripartite avec les sociétés Eurovia et Eiffage et le Syndicat Mixte

Par ailleurs, le Syndicat Mixte a également été sollicitée par la Société EIFFAGE par un courrier recommandé en date du 30 mars 2022 sur les conséquences de la sortie de crise sanitaire liée au COVID 19 conjuguées à la guerre en Ukraine et notamment des plus-values substantielles sur les prix des matières premières et des fournitures.

Par ailleurs, maître d'œuvre de l'opération a appliqué un taux d'actualisation en commettant une erreur dans la date de référence et ainsi que dans la valeur de l'indice.

En l'état, pour éviter tout contentieux futur, et en application de la circulaire du Premier Ministre en date du 30 mars 2022 sur la flambée des prix dans les marchés publics, les parties se sont réunies et, aux termes de concessions réciproques, il a été convenu de fixer l'indemnisation pour un montant de 18 162,82 € HT correspondant à 50% du différentiel d'actualisation.

La présente indemnisation s'entend à titre global, définitif et forfaitaire, tous préjudices et frais confondus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver ce protocole transactionnel avec le Groupement EUROVIA/ EIFFAGE et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

17. ZAC Frange Nord de Quend - Financement et vente

1. Demandes de financement

Cette délibération vise à actualiser le plan de financement de l'opération suite à la Consultation des Entreprises de décembre 2022 et à autoriser le Président à solliciter les financements suivants :

- le Fonds Vert au titre du recyclage du foncier pour un montant de 450 000 €HT ;
- le Fonds Vert au titre de la renaturation des villes et des villages pour un montant de 144 000 €HT.

Le montant total prévisionnel des dépenses de l'opération s'élève à 8 081 817 €HT.

Le montant total prévisionnel des recettes de charge foncières auprès des opérateurs immobiliers est estimé à 1 094 818 €HT :

En découle un bilan dépenses/recettes prévisionnel négatif de 6 986 999 €HT pour l'ensemble de l'opération. Il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

	Engagements avant 1er janvier 2022	2022 - 2025		Avenue Vasseur & provision 2026	TOTAL SUBVENTIONS
		2 022	TOTAL 2022-2025		
CD 80 (SMBS-GLP)	842 757 €	233 620 €	233 620 €		1 076 377 €
Commune de Quend (SMBS-GLP)	1 970 947 €		293 741 €	979 334 €	3 244 022 €
Région Hauts de France - ACTES (Quend)	22 000 €		750 000 €		772 000 €
FNADT (Quend)	175 000 €				175 000 €
Fonds Vert - renaturation des villes et villages (SMBS-GLP)			144 000 €		144 000 €
Fonds Vert - recyclage foncier (SMBS-GLP)			450 000 €		450 000 €
Autres subventions (FDE,...)					0 €
DETR/DSIL/FNADT (3 * 150 000)			demandes refusées		
Fonctionnement SMBS-GLP*	875 600 €	85 000 €	250 000 €	0 €	1 125 600 €
TOTAL	3 886 304 €		2 121 361 €	979 334 €	6 986 999 €

* Estimation Fonctionnement SMBS-GLP à titre informatif

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement proposé et a autorisé le Président à solliciter, auprès du Fonds Vert les financements correspondants, ainsi qu'à signer les conventions correspondantes sur la période concernée.

2. Acte de vente avec le Groupe COGEDIM

Le Président a rappelé aux membres que par délibération en date du 17 décembre 2021, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une promesse de vente avec le Groupe Cogedim.

L'acte définitif peut désormais être régularisé.

La vente est conclue moyennant le prix de HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT EUROS (883 200,00 €) taxe sur la valeur ajoutée incluse. ;

Il est convenu avec le Groupe COGEDIM qu'une somme de 30 000 €HT maximum sera déduite du prix de vente définitif. Elle correspond à des travaux de reprise du mur de soutènement situé sur l'une des parcelles à vendre à COGEDIM et qui seront réalisés par COGEDIM.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'acte de vente, consultable en séance, avec le groupe COGEDIM et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

18. Plan Vélo Baie de Somme - Acquisitions foncières

Le Président a informé les membres que dans le cadre des travaux de réalisation des pistes cyclables, le Syndicat Mixte doit acquérir des parcelles situées sur la Commune de Quend.

Les conjoints DEVOSIN ont accepté de céder l'emprise de cette parcelle au Syndicat Mixte au prix de 1,88 €/m², soit 9 879, 40 €.

L'indemnité d'éviction s'élève à 7 033,29 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'acte authentique de vente ainsi qu'à engager les dépenses relatives au paiement du prix et de l'indemnité d'éviction.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

19. Plan Vélo Baie de Somme - Avenants au marché

Zone 3 : Fort-Mahon-Plage / Pont à Cailloux - Avenant n° 3 au Lot n°7 : VRD et Signalétique

Le Président a informé les membres que l'avenant n° 3 porte sur les plus-values de travaux complémentaires pour reprendre la continuité du fil d'eau par fossé et busage pour des raisons de mauvais écoulement hydraulique.

Le montant de l'avenant n°3 s'élève à 73 747,34 € HT, soit 88 496,81 € TTC.

Par conséquent, le lot n°7 du marché est porté à la somme de 948 029,12 € HT, soit 1 137 634,95 € TTC, soit une augmentation d'environ 12,6 % par rapport au marché initial

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 3 relatif au lot n°7 VRD et Signalétique et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

20. Plan Vélo Baie de Somme - Demande de financements complémentaires

1. Suite et fin des acquisitions foncières pour le plan vélo Baie de Somme

Le Président a rappelé à l'assemblée que le coût des acquisitions foncières est estimé à 380 000 € pour le plan vélo Baie de Somme et la Vélomaritime.

Une dernière demande complémentaire (phase 3) de financement est donc nécessaire à hauteur de 100 000 € pour finaliser ses acquisitions.

2. Demande de financement complémentaire pour la zone 3 Fort Mahon Plage / Pont à cailloux

De plus, l'infrastructure voie verte induit des difficultés d'écoulement des eaux de certaines parcelles agricoles. Les travaux complémentaires concernent des modifications de profils de fossé, le passage de buses sous les entrées de parcelle et en continuité des fossés agricoles, de pose de drains pour permettre une meilleure évacuation des eaux de ruissellement.

Le montant des travaux repris dans l'avenant n°3 s'élève à 73 747,34 € HT, soit 88 496,81 € TTC.

Un financement complémentaire de 50 000 € est nécessaire pour solder ce tronçon. :

3. Demande de financement complémentaire pour la section située sur les communes de Boismont et Saint-Valery-sur Somme

Enfin, le Syndicat Mixte réalise un tronçon de l'EV4 sur les communes de Boismont et Saint-Valery-sur Somme au niveau de l'intersection entre la RD 940 et RD 3 et de l'aire naturelle de stationnement d'entrée de ville de Saint-Valery-sur-Somme en cours d'aménagement.

L'objectif est de soustraire les vélos de la circulation la RD 940 notamment pour la section concernée par le franchissement du canal latéral à la Somme (pont levis de la RD 940).

Le Syndicat Mixte sollicite les subventions pour les travaux relatifs à cette liaison pour un montant de 101 200 €HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la modification des plans de financement prévisionnels relatifs aux acquisitions foncières, aux travaux de la zone 3 du Plan Vélo et à la création de la piste cyclable sur l'entrée de Saint-Valery-sur-Somme et a autorisé le Président à déposer les dossiers de financements correspondants ainsi que de signer les pièces administratives afférentes.

Collège des Membres du Département : 27
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

21. Mise en œuvre de la stratégie Bresle Somme Authie - Convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Dans le cadre de la Stratégie Littorale Bresle Somme Authie portée par le Syndicat Mixte, la Caisse des Dépôts et Consignations, a souhaité appuyer le territoire pour accélérer le déploiement d'actions d'adaptation au changement climatique.

L'accompagnement prend la forme d'un partenariat pluriannuel jusqu'au 31 décembre 2025.

La présente convention a pour objet de définir les modalités pratiques et financières qui visent à soutenir les syndicats mixtes dont leurs territoires adhérents dans la mise en œuvre de la stratégie littorale Bresle Somme Authie.

De surcroît, le Syndicat Mixte et ses territoires pourront solliciter la Banque des Territoires (prêt investissement, consignation) dans sa démarche de recherche de solutions de financement pour la stratégie littorale.

De son côté, la Banque des Territoires mobilisera deux types d'accompagnements dans le cadre de cette convention pour appuyer la réalisation de la mission définie avec le Syndicat Mixte :

- **Cofinancement des études** : la part de financement tout en restant inférieure à 50 % est fonction de l'avancement des projets ;
- **Activation des marchés à bons de commande** : la Banque des Territoires déclenchera des missions d'expertise dans le cadre des marchés à bons de commandes pour le Syndicat Mixte.

La Caisse des Dépôts s'engage pour la mise en œuvre de la stratégie littorale à verser une subvention de 179 000 € TTC.

La convention prend effet à sa signature et s'achève le 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 27
Collège des Membres des EPCI : 10
Collège des Membres des Communes : 14

22. Demandes de financement – Stratégie Littorale BSA - Compléments d'études et nouvelle action pour les aménagements du front de mer du Crotoy

Lors du Comité des Financeurs de la Stratégie Littorale du 28 mars 2023, les évolutions des plans de financements des actions suivantes ont été présentés concernant les études relatives aux travaux d'aménagement du front de mer du Crotoy.

- 7-4A : LE CROTOY QUAI ET ESPLANADE. Construction d'un muret sur l'esplanade et l'arrière du quai ;

Nouveau plan de financement	Taux 2023	Montant 2023	Taux 2021	Montant 2021
Financement SMBS GLP (dotations EPCI)	25 %	70 246 €HT	20 %	45 246 €HT

Financement Etat (FPRNM)	50 %	138 116 €HT	50 %	113 116 €HT
Financement Région Hauts-de-France	25 %	67 869 €HT	30 %	67 869 €HT
TOTAL	100 %	276 231 € HT	100 %	226 231€ HT

- 7-5 bis : FRONT DE MER DU CROTOY. Confortement structurel du perré ouest sur tout le linéaire Jules Noiret et prolongement sur le secteur non protégé : études complémentaires

Suite à la réalisation de l'AVP, l'objectif de l'action est la poursuite des études en phases PRO et ACT en vue des travaux de confortement structurel du perré sur tout le linéaire Jules Noiret à la cote homogène de +8,0 m IGN69.

Plan de financement escompté	Taux	Valeur
Financement SMBS GLP (dotations EPCI)	20 %	29 888 €HT
Financement Etat (FPRNM)	50 %	74 721 €HT
Financement Région Hauts-de-France	30 %	44 832 €HT
TOTAL		149 441 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les plans de financements présentés ainsi que le dépôt des demandes de subvention auprès des financeurs concernés, et a autorisé le Président à signer les pièces administratives y afférentes.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

23. PAPI –Action 3-2 - Mise en œuvre d'un Système de Prévision et d'Alerte contre la Submersion et l'Erosion (SPASE) - Approbation du principe de plan de financement avec le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale

Rappels concernant le SPASE

Le Président a informé les membres qu'en 2021 et 2022, le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale a conduit avec le BRGM une étude de préféabilité en vue de la mise en place d'un Système de Prévision et d'Alerte contre la Submersion et l'Erosion (SPASE) sur l'ensemble du littoral des Hauts-de-France.

Cette étude, portant sur l'ensemble des ECPI du littoral des Hauts-de-France, a abouti à la proposition de développement et de mise en place de trois modules.

Le module est financé en totalité par l'Etat, Météo France et le SHOM.

Il a été proposé d'acter le principe de la prise en charge par le Syndicat Mixte du financement prévisionnel en investissement pour l'ensemble des modules 2 et 3 à hauteur de **156 000 € TTC**.

Type module	Identification du module	Montant participation investissement en € TTC	Reste à charge, subventions déduites	Coût estimatif d'exploitation annuel
2	Module Régional	250 000 €	50 000 €	27 000 €
3	Authie Somme Cayeux	280 000 €	56 000 €	
3	Mers Le Tréport	250 000 €	50 000 €	
TOTAL		780 000 €	156 000 €	27 000 €

Le plan de financement proposé dans le cadre du PAPI est repris dans le rapport.

Cependant, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il est demandé au Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale d'établir un mode de calcul plus juste pour la répartition des frais.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le lancement du développement par le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale et le BRGM du dispositif SPASE sur le territoire du Syndicat Mixte suivant le plan de financement en investissement présenté ci-avant ainsi que la sollicitation d'un nouveau mode de calcul plus juste s'agissant des coûts de fonctionnement, et a autorisé le Président à solliciter les financements correspondant ainsi qu'à signer les pièces administratives afférentes.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

24. Remboursement de frais de personnel par le Budget Annexe « Gestion des Propriétés du Conservatoire »

Le Président a rappelé aux membres que le Syndicat Mixte a convenu, avec le Conservatoire du Littoral, que le déficit généré par le transfert de ces recettes, et correspondant à une partie du salaire des agents affectés à cette mission, serait refacturé par le Syndicat Mixte au Budget Annexe « Gestion des propriétés du Conservatoire » dans la limite du montant des recettes transférées à ce budget.

En 2022, elles s'élevaient à un montant global de 102 023,87 €.

Suite au bilan des actions de l'année 2022, le montant des dépenses à refacturer s'élève à 102 023,87 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'arrêter le montant de cette refacturation à 102 023,87 € et a autorisé le Président à émettre le titre de recettes correspondant sur le Budget Principal du Syndicat Mixte et à mandater ce même montant sur le Budget Annexe « Gestion des Propriétés du Conservatoire » ainsi qu'à refacturer chaque année les recettes brutes liées aux droits de pâturages, redevances, droits de hutte pour couvrir les frais de personnel.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

25. Service Environnement, pôle Grand Site de France - Renouvellement du label Grand Site de France - Convention cadre de gouvernance et acte d'engagement des communes

Le Président a rappelé que le Syndicat Mixte s'attache, depuis 2011, à coordonner et à mettre en œuvre les axes opérationnels des programmes d'actions successifs liés à la labellisation Grand Site de France (2011-2018, 2018-2023, 2024-2032 à venir).

L'objectif de cette convention est de partager et de valider avec l'ensemble des partenaires signataires le plan d'actions et de le mettre en œuvre.

Les bases de cet engagement entre le Syndicat Mixte, gestionnaire du Grand Site, et ses partenaires, s'articulent autour de trois grands items.

- Le respect des valeurs des Grands Sites de France ;
- Un programme d'actions visant à réhabiliter les grands paysages et la biodiversité qui y est liée ;
- Une mise en œuvre partagée avec les acteurs du territoire et les habitants du Grand Site.

Les partenaires signataires de la charte de gouvernance sont repris dans la présente délibération. Il est donc proposé un acte d'engagement à l'ensemble des communes, adhérentes ou non au Syndicat Mixte, au travers duquel elles formaliseront leur adhésion au projet de Grand Site de France.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention cadre de gouvernance du Grand Site de France Baie de Somme ainsi que l'acte d'engagement des communes.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

26. Service Environnement, pôle Gestion des milieux naturels - Programme ADAPTO+

Au niveau national, le Conservatoire souhaite prolonger ce programme par un nouveau LIFE Adapto + d'une durée de 5 ans.

Cette collaboration entre le Conservatoire du littoral et le Syndicat Mixte passerait par le recrutement, par le Conservatoire, d'un chargé de projet courant 2024 afin d'assurer l'ensemble des missions menées sur le secteur Marquenterre.

Par conséquent, il est demandé une participation financière sur le poste à hauteur de 10 %, soit 5 000 €/an. Le reste du coût du poste et des études seraient financés par le Conservatoire et les crédits européens.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à initier, en lien avec le Conservatoire, la mise en œuvre de ce projet et signer les différents documents s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

27. Service Environnement, pôle Gestion des Milieux Naturels - Renforcement des moyens de sensibilisation

En juin dernier, le Président avait déjà sollicité l'avis des membres pour l'acquisition de trois véhicules de type "Gator" dont 2 électriques.

Afin de compléter ce dossier et pouvoir augmenter notre présence sur le terrain, je vous sollicite à nouveau pour assurer le financement d'un poste supplémentaire d'agent sur notre territoire.

Le budget estimatif pour ce projet est de 60 000 € annuel.

Le financement serait assuré à 80 % par le fonds vert et à 20 % par la taxe d'aménagement du département.

Ce projet serait financé sur 3 ans. En cas de refus de l'aide du fonds vert, le poste spécifique ne sera pas créé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les différents documents permettant la réalisation de ce projet.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

28. Service Environnement, pôle Gestion des Milieux Naturels - Convention avec l'OFB pour la gestion de la RCFS du Hâble d'Ault

La gestion des parcelles de l'OFB est assurée en co-gestion par lui-même avec le Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard.

Pour rappel, la participation financière de l'OFB est augmentée. Elle passe de 6 000 € annuel à 10 000 € annuel.

Par conséquent, ce partenariat historique va être consolidé dans le cadre d'une convention de coopération d'une durée de 3 ans renouvelable moyennant un montant de 30 000 € pour la période 2023-2025.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver ce partenariat et a autorisé le Président à signer la convention de coopération correspondante.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

29. Service Environnement, pôle Animation Biodiversité - Poursuite du programme de maintien de l'agriculture en zones humides

Le Président a rappelé aux membres que depuis 2012, le Syndicat Mixte et la Chambre d'Agriculture de la Somme portent conjointement un programme visant à conforter les activités d'élevage sur la Plaine Maritime Picarde.

De nombreuses actions ont été mises en œuvre depuis 10 ans sur ce territoire.

Ces actions sont actuellement soutenues financièrement par l'Agence de l'Eau Artois Picardie dans le cadre d'une convention 2021/2023 qui se termine le 31/12/2023.

Il est nécessaire de poursuivre ces actions

L'année 2024 est donc une année de transition durant laquelle les actions en cours seront poursuivies.

Le coût de ce projet pour l'année 2024 est de 68 756 €, dont 64 256 € de frais de personnel et 4 500 € de dépenses hors ingénierie.

Comme pour le précédent programme, une participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à hauteur de 70 %, soit 48 129 €, va être sollicitée. Il est à noter que les dépenses de fonctionnement sont équivalentes aux années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à poursuivre la mise en œuvre de ce projet et à signer les différents documents s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

30. Marchés passés sans formalités préalables du 1er janvier au 27 septembre 2023

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des EPCI : 10

Collège des Membres des Communes : 14

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Kramer indique que la porte à flots du canal de retz ne fonctionne pas bien et que les propriétaires riverains réagissent. Le Président répond qu'il faut trouver une solution avec l'entreprise et que nous allons faire le nécessaire pour apporter une solution à la bonne issue de ce dossier.

La séance est levée à 10 H 30

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 18 octobre 2023.

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité, par les membres du Comité Syndical en date du 20 décembre 2023.

A circular blue stamp with the text "BAIE DE SOMME COMITE SYNDICAL MIXTE GRAND LITTORAL" around the perimeter. A handwritten signature in blue ink is written across the center of the stamp.

Stéphane HAUSSOULIER
Président